

CAPN sélection IP 28 : une potion amère

Paris, le 12 mars 2010

Beaucoup d'appelés, peu d'élus et pas de « petite lumière au fond du couloir » à la CAPN du 4 mars 2010, qui examinait la sélection au grade d'inspecteur principal de la filière fiscale par tableau d'avancement (art. 28) au titre de l'année 2011.

Ils partirent 87, et arrivèrent 23...

Entre le questionnement des inspecteurs départementaux des Impôts sur leur positionnement en tant qu'adjoints, le souhait légitime de certains inspecteurs de la filière fiscale à bénéficier d'une promotion, et « l'amicale » invitation de quelques directeurs envers leurs collaborateurs, à passer la sélection d'IP art 28, vous obtenez en ce 4 mars 2010, l'examen par la CAP nationale de 87 candidatures pour 23 places.

Dur, dur de vouloir postuler

Du coup, le résultat de la sélection sans être plus sévère que l'an dernier, est tout de même plus décourageant pour les non retenus. En effet, malgré leurs prestations de qualité, nombreux sont les candidats à rester sur le quai avec un avis « très bon » du jury, voire une conclusion très positive du type « capable d'assumer les fonctions d'inspecteur principal ». La difficulté majeure pour les candidats résidait dans le nombre limité des lauréats du concours d'inspecteur principal article 27 (136 cette année, soit un de moins que l'an dernier), entraînant de facto un maximum de 23 promus au titre de l'article 28.

Une absence de GEPEC pour l'encadrement supérieur

La DGFIP, dans la filière fiscale continue sa politique de gels des emplois d'IP (106 en 2009 pour ce seul grade) et de directeurs divisionnaires sans aucune explication envers les organisations syndicales et les cadres supérieurs.

Il faudrait que la DG dévoile ses intentions, car le mouvement des IP qui obtiennent un débouché sur un poste comptable, une promotion de grade, ou simplement qui prennent leur retraite, est en train de modifier la carte des emplois cadres au sein de la DGFIP. La CFDT souhaite depuis plusieurs années une gestion prévisionnelle des emplois et de compétence (GEPEC).

Et si on s'inspirait de la filière gestion publique?

Le bureau RH 1B reproche chaque année un certain manque de qualité des candidats au concours d'IP article 27.

En réponse, Les élu(e)s de la CFDT Finances publiques ont demandé à l'administration centrale d'appliquer, aux candidats IP de la filière fiscale, dès avant la fusion des statuts et des corps au 1er septembre 2011, le même processus de préparation que dans la filière gestion publique.



A l'ex-DGCP, un séminaire de 6 semaines permet à la plupart des candidats de préparer dans les meilleures conditions un concours sélectif. Ainsi, la qualité serait vraisemblablement à la hauteur des souhaits du jury et les lauréats plus nombreux, permettant ainsi de combler les vacances, et de remettre en cause les gels d'emplois.

Les inspecteurs éternels « mal aimés » de la sélection d'IP article 28

Pour les candidats à la sélection article 28, l'administration centrale a convenu de la qualité des dossiers et des entretiens avec le jury de sélection.

En revanche, elle laisse à un niveau excessivement bas (loin des 30% à 40% promis à une certaine époque) le nombre d'inspecteurs qui ont réussi : seulement 4 sur 23 promus.

Une CAPN au rôle limité.

Une vingtaine de collègues a souhaité faire évoquer son dossier, pour obtenir des éclaircissements sur leur prestation, leur classement, et/ou leurs futures chances de réussir lors d'une nouvelle tentative. Sur chaque dossier, le président de la CAPN a répondu avec franchise en évoquant les différents points à améliorer.

Avec un projet déjà bloqué en nombre de promouvables, aucune modification ou évolution n'était attendue.

RAEP, vous avez dit RAEP


A la fin de la CAPN, l'administration a évoqué la piste de la reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) pour les futures sélections d'inspecteur principal des Finances publiques, après la fusion des statuts. La CFDT examinera avec beaucoup d'attention cette proposition dès que son contenu exact sera déterminé.

Les raisons du voté négatif de la CFDT Finances publiques

Tout en félicitant les collègues sélectionnés, les élu(e)s CFDT ont mis en exergue :

- un recrutement insuffisant d'IP pour faire face entre autres, à la mise en place des DDFIP/ DRFIP et à la conduite du changement à mener, une proportion trop faible d'inspecteurs dans la sélection, un manque de transparence entre les avis du jury et le choix final opéré par l'administration, sur le poids relatif entre le dossier, l'entretien et l'avis du directeur ;
- une organisation insuffisante dans la préparation et l'information des candidats, une absence fréquente de retour par leur directeur envers tout collègue non sélectionné.

Pour ces différents motifs, les élus CFDT ont voté contre ce projet de sélection.

 <p>Fédération des Finances et Affaires Économiques Bulletin d'adhésion</p>		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse administrative		
Direction :	Grade :	Indice :
Adresse personnelle :		
	Code postal :	Ville :
<i>J'adhère à la CFDT à compter du : date à laquelle je verserai ma première cotisation correspondant à mon indice de traitement. Je bénéficie ainsi des services réservés aux adhérents CFDT.</i>		
<i>J'opte pour le prélèvement automatique de ma cotisation et je joins un RIB. Je recevrai alors tous les numéros de CFDT Magazine, le mensuel de la confédération,</i>		
Date	Signature	
A remettre à un militant CFDT ou à renvoyer à la CFDT Finances publiques 2-8, rue Gaston Rébuffat 75940 PARIS CEDEX 19 Tél. : 01 56 41 55 30/40 – Fax : 01 56 41 55 59 E-mail : finances.publiques@cfdt-finances.fr		